

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Plan Mobilité : Programme métropolitain d'innovation numérique ICAR.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 13 764 047 € pour le financement du programme d'innovation ICAR sur un montant subventionnable de 27 525 898 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence les conventions définissant les modalités de participation financière du Département selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame Martine VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée